Fiche d'intervention de Personne Compétente en Radioprotection (PCR) Domaine Dentaire.

<u>En deux exemplaires</u>

AIR/inter.PCR/03

Lieu de l'intervention :

Date de l'intervention : / /
Nom, prénom et signature de la PCR :

Analyse de poste de travail

Type d'installation radiologique : Rétro-alvéolaire - Panoramique - Téléradiographie
Caractéristiques techniques du générateur de Rayons X : mA kV.
Type de capteur : CCD ERLM Argentique (sensibilité D – E – F)
Temps d'exposition maximum utilisé dans des conditions normales d'exercice : seconde.
Nombre maximum de clichés réalisés chaque jour : Clichés.
Nombre de jours de travail maximum par an : Jours.
Intégrateur : DANS - EN DEHORS DE la salle du générateur de Rayons X.
Déclencheur : DANS - EN DEHORS DE la salle du générateur de Rayons X.
Statut du contrôle technique annuel en radioprotection :
Nom, prénom, qualité et signature des personnels présents dans la salle du générateur de Rayons X durant son fonctionnement :

Dans les conditions normales de fonctionnement, le personnel affecté à la salle du générateur de Rayons X est susceptible de recevoir au maximum, en dose efficace globale :

entre 0 et 1 mSv/an - entre 1 et 6 mSv/an - entre 6 et 20 mSv/an

Remarques de la PCR concernant l'installation :

Après analyse du poste de travail et des risques d'exposition des travailleurs

1/ La salle du générateur de Rayons X dentaire est classée et la signalisation appropriée est mise en place :

ZONE SURVEILLEE – ZONE CONTRÔLEE

2/ Le règlement intérieur a été validé par le Chef d'établissement et mis en place dans la zone réglementée.
3/ Les personnels sont classés et reçoivent **contre signature** une copie du règlement intérieur, ainsi qu'une formation réglementaire valable 3 ans s'ils sont affectés à la zone réglementée.

			Signature
- M. / Mme / Mlle	, catégorie	, dosimétrie	
- M. / Mme / Mlle	, catégorie	, dosimétrie	
- M. / Mme / Mlle	, catégorie	, dosimétrie	
- M. / Mme / Mlle	, catégorie	, dosimétrie	

Respect de la Norme d'installation du générateur de Rayons X dentaire :
en méthode simplifiée - en méthode analytique

Signature du directeur de l'établissement:
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Deuxième intervention quinquennale : / / 200
Statut du contrôle technique annuel en radioprotection :
Changements susceptibles d'influencer l'analyse de poste et les risques d'exposition des travailleurs :

Arrivée/Départ de travailleurs : les nouveaux personnels sont classés et reçoivent contre signature une copie du règlement intérieur, ainsi qu'une formation réglementaire valable 3 ans s'ils sont affectés à la zone réglementée.

			Signature
- M / Mme / Mlle	, catégorie	, dosimétrie	
- M / Mme / Mlle	, catégorie	, dosimétrie	

Troisième intervention quinquennale : / / 20
Statut du contrôle technique annuel en radioprotection :
Changements susceptibles d'influencer l'analyse de poste et les risques d'exposition des travailleurs :

Arrivée/Départ de travailleurs : les nouveaux personnels sont classés et reçoivent contre signature une copie du règlement intérieur, ainsi qu'une formation réglementaire valable 3 ans s'ils sont affectés à la zone réglementée.

			Signature
- M / Mme / Mlle	, catégorie	, dosimétrie	
- M / Mme / Mlle	, catégorie	, dosimétrie	

Tous les personnels affectés en zone réglementée reçoivent, <u>contre signature</u>, la mise à jour de leur formation réglementaire valable 3 ans :

Quatrième intervention quinquennale : / / 20
Statut du contrôle technique annuel en radioprotection :
Changements susceptibles d'influencer l'analyse de poste et les risques d'exposition des travailleurs :

Arrivée/Départ de travailleurs : les nouveaux personnels sont classés et reçoivent contre signature une copie du règlement intérieur, ainsi qu'une formation réglementaire valable 3 ans s'ils sont affectés à la zone réglementée.

			Signature
- M / Mme / Mlle	, catégorie	, dosimétrie	
- M / Mme / Mlle	, catégorie	, dosimétrie	

Cinquième intervention quinquennale : / / 20
Statut du contrôle technique annuel en radioprotection :
Changements susceptibles d'influencer l'analyse de poste et les risques d'exposition des travailleurs :

Arrivée/Départ de travailleurs : les nouveaux personnels sont classés et reçoivent contre signature une copie du règlement intérieur, ainsi qu'une formation réglementaire valable 3 ans s'ils sont affectés à la zone réglementée.

			Signature
- M / Mme / Mlle	, catégorie	, dosimétrie	
- M / Mme / Mlle	, catégorie	, dosimétrie	